

**« Suivi de carrière » : il n'est pas appliqué partout... la bonne décision,
c'est de ne l'appliquer nulle part !**

Le « *suivi de carrière* », première étape d'un contrôle hiérarchique et bureaucratique des carrières des universitaires se poursuit pour les établissements de la vague C, même si devant les multiples réactions le Ministère a réduit la portée du dispositif. La clôture de l'application destinée à servir de support au « *suivi de carrière* » a été repoussée du 20 au 27 avril 2017 avec de multiples pressions exercées dans les établissements concernés pour « racoler » au maximum ceux qui auraient oublié la procédure et éviter un fiasco. Mais de nombreux collègues ont choisi de traiter cette procédure par le mépris et de ne pas contribuer à leur propre mise sous tutelle par le Ministère et les chefs d'établissements.

Dans ce contexte, la CPU poursuit son offensive en faveur du « *suivi de carrière* ». Méconnaissant le statut particulier des universitaires et les spécificités, fondées sur les libertés académiques, qui s'attachent à celui-ci, la CPU dans son communiqué du 20 mars 2017 appelle à la désignation d'une autre instance d'évaluation et indique à mots couverts que les chefs d'établissements sont prêts à assumer le suivi de carrière, ce qui accentuerait encore le clientélisme et remettrait en cause à terme le caractère national de nos statuts.

SUPAUTONOME-FO et le **SNPREES-FO** le disent depuis le départ. Dans un contexte de difficultés financières, le « *suivi de carrière* » n'est que le premier pas vers la modulation des services au gré des « nécessités » budgétaires et la transformation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche en ressources. A cet égard en réclamant de « ... rompre avec le carcan du calcul des services sur la base des sacro-saintes 192 heures équivalent TD », le discours du président de la CPU du 1^{er} mars dernier et les propositions de la CPU du 2 mai 2017 sur l'enseignement supérieur et la recherche : « *Il semble nécessaire de modifier le statut des enseignants-chercheurs concernant la durée et le calcul du temps de travail* » ont le mérite de la clarté et confirment nos craintes.

Avec des objectifs toujours aussi mal définis, le ministère se contentant de reproduire les seules recommandations des sections expérimentatrices du CNU, l'obligation de se soumettre au « *suivi de carrière* » constitue une grave atteinte aux principes d'indépendance des universitaires, reconnus par la jurisprudence constitutionnelle, et aux libertés universitaires. Dans un contexte de pénurie budgétaire et de détérioration des conditions de travail des universitaires et devant les menaces qui s'amoncellent sur ceux-ci, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREES-FO** refusent les décisions qui visent à priver les universitaires de leur statut et de leurs libertés, consubstantielles de leur métier et réaffirment leur attachement au CNU comme instance nationale de régulation des carrières.

Or il demeure que la majorité des sections du conseil national des universités a refusé la mise en place de la procédure de « *suivi de carrière* ».

De plus, depuis quelques semaines, des CA, des présidents ou vice-présidents, prenant acte de l'inégalité fondamentale que créerait la prolongation d'une application forcée de la procédure, ont décidé de ne pas tenir compte des avis remis à leurs établissements : tel est le cas à Poitiers, à Reims/URCA (votes des CA), à Amiens (message du président de l'UPJV à tous les enseignants-chercheurs), à Aix-Marseille (courrier du président en réponse à une interpellation de FO), à Strasbourg (réponse de la VP RH aux interpellations des syndicats demandant l'abandon, dont FO). Quant à Orléans, le président a dû prendre acte de la « confusion » dans laquelle se déploie la procédure et laisse chacun libre de s'y soumettre ou non. **Au total, ce ne sont pas moins de la moitié des universités concernées cette année par le « suivi de carrière » qui ne l'utiliseront pas.**

Devant la confusion de la situation et afin de ne pas accroître cette situation d'inégalités entre les universitaires, **SUPAUTONOME-FO** et **SNPREES-FO** demandent aux établissements restants de renoncer eux aussi à prendre en compte les avis du CNU concernant le suivi de carrière. Ils soutiennent toutes les initiatives des collègues visant à obtenir des positions en ce sens de leurs présidents ou CA.

Ils réclament en outre plus que jamais que cette procédure soit définitivement abandonnée.

Montreuil, le 20 mai 2017

NOTRE DIFFERENCE, L'INDEPENDANCE